

06 juil 2012 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 6 juillet 2012

Accord de coopération entre l'Institut royal météorologique et l'Agentschap voor Maritieme Dienstverlening en Kust concernant le bulletin météo côtier

Sur proposition du ministre de la Politique scientifique Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Institut royal météorologique (IRM) et l'Agentschap voor Maritieme Dienstverlening en Kust (MDK), en vue de remplir l'objectif d'intérêt général concernant le bulletin météo côtier et les mises en sécurité associées.

Dans la mise en oeuvre de leurs missions publiques et de leurs objectifs, l'IRM et la MDK sont chacun responsables pour certains aspects bien spécifiques du bulletin météorologique côtier. Cet accord vise donc une coopération des deux institutions pour exécuter et optimiser conjointement leurs tâches et responsabilités respectives concernant ce bulletin météo. L'accord permettra d'engendrer des gains d'efficacité et une meilleure gestion des coûts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>